

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 803

Artikel: Assemblée annuelle de l'Union des femmes : (Lausanne)

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre „Journal“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

A GENÈVE
Trousseaux-Corsets-Tissus-Bas
CALICOES 14, RUE DE RIVE
QUALITÉ - CHOIX - PRIX

Voilailles - Conserves
Poulets rôtis - Vins et Liqueurs
R. CRISTIN ... Genève
2, ROUTE DE CHÊNE TÉLÉPHONE 4.26.70
5% à tout porteur de cette annonce sauf sur les articles réglementés

L'atelier du tricot
9, rue de la Confédération GENÈVE
26, rue de Bourg LAUSANNE

Fraisse & Cie
TEINTURIERS
Livraison rapides et soignées de tous travaux de Teinture et Nettoyage
Magasin : 9, Quai des Bergues Tél. 247.35
7, Rue de Rive Tél. 5.19.37
Usine et Magasin: 53, Rue de St-Jean Tél. 4.17.39
27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34

BALE

Par 80 voix contre 29, le Grand Conseil bâlois a décidé de conférer aux femmes le droit de vote passif dans les élections des juges et juges suppléants.

Alliance Internationale des Femmes Droits égaux - responsabilités égales

Les nouvelles sociétés admises à Naples comme membres de l'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales, sont les suivantes : Association des femmes de Thaïlande, Ligue des femmes électriques de Trinidad et Tobago, Ligue féminine d'action sociale (Haïti), Ligue pacifique des mères suédoises, Société féministe des Philippines, Communauté Yella Hertzka, Ligue pour la paix et la liberté d'Autriche, Deutscher Frauenring, Association des femmes de l'Union française, Ligue des droits féminins égaux (Israël), Conseil national des femmes de la République dominicaine, Femmes chefs d'entreprise (France).

Assemblée annuelle de l'Union des Femmes (Lausanne)

Réunie en assemblée générale, le 18 décembre, au Carillon, l'Union des femmes de Lausanne, présidée par Mme A. Jeannet a approuvé rapports et comptes. Le comité, fort de sept membres, est composé de Mmes A. Jeannet, présidente, Charles, caissière, Kraventz-Gubser, Pahud, Erica Carrard, Devengno, Buhler, avec trois suppléantes, Mmes Jeannet et Charles Perret ont donné des renseignements sur le but de la Fondation Dr Lucien Bovet, qui s'occupe de l'éducation antialcoolique de la jeunesse.

L'assemblée a entendu ensuite les rapports de Mme Bieler-Butticaz, sur les cours, qui groupent trente élèves en trois degrés et quatre classes, de Mme Curchod, sur l'économat, de Mme Jeannet, sur l'activité du bureau juridique qui, à l'aide de Mme L. Comte, de MM. P. Vallotton et J. Frédéric Reymond, avocats, s'est occupé de 340 cas. L'Aide aux mères, qui bénéficie d'un don de mille francs de la Loterie romande, voit des cas navrants, distribue des vêtements, des bons d'épicerie et voudrait avoir plus de collaboratrices pour faire les enquêtes. Le bureau d'adresses, que dirige Mme Landry, a reçu 84 offres de travail et 81 demandes de travail et a pris congé de Mlle de Miéville, qui a été sa collaboratrice pendant vingt ans.

Sur la suggestion de Mme E. Carrard, membre du comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses, l'Union créera une commission économique locale, en relations avec la commission économique de l'Alliance.

S.B.

DE-CI, DE-LA

À la septième Assemblée générale de l'ONU, qui siège encore à New-York, on trouve des femmes dans les délégations des pays suivants : Belgique, Canada, Chili, Danemark, République dominicaine, Inde, Indonésie, Irak, Israël, Pologne, Pays-Bas, Norvège, Tchécoslovaquie, URSS, États-Unis.

*

Un des thèmes étudiés au IIe Congrès de sciences politiques à La Haye (septembre 1952) était : «La participation de la femme à la vie politique». L'association a demandé la création de bulletins de vote différents pour les hommes et pour les femmes, comme cela existe dans certaines pays scandinaves. Ce système permettrait de déterminer plus sûrement la part que prennent les femmes dans les élections.

*

Dans la région de l'Hadramount, région qui se trouve au sud de l'Arabie et dont une architecte belge, Mme de Sturle-Raemackers a étudié les particularités mal connues encore, les femmes ne travaillent pas, ce sont les hommes qui font la cuisine et les travaux de couture de la famille.

*

Il paraît qu'au Pendjab, le père ou tuteur d'un enfant doit, au moment de sa naissance, payer une petite taxe, mais elle est moins forte pour une fille que pour un garçon. On se demande pourquoi ?

*

Dans les universités américaines, l'économie domestique est une science du programme au même titre que la chimie, la philosophie, le droit, etc.

Le Conseil d'Etat vaudois a nommé, le 19 décembre 1952, à la place de son mari décédé récemment, Mme Marie Busenhart agente de la Caisse d'Epargne cantonale vaudoise pour la circonscription de Granges (Payerne).

*

L'Association australienne des femmes pilotes d'avions est présidée par Mrs. Nancy Walton ; lors de la dernière assemblée, celle-ci, a proposé la création d'une réserve féminine aérienne de pilotes qui serait à disposition, en cas d'urgence.

Parmi ce corps d'aviatrices on note Miss Nancy Ellis qui conduit des appareils de

les brèves informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins : International Women's News, Bulletin du Conseil International des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, etc.

transports commerciaux, et qui possède sa propre école de pilotage à Dubbo (Nouvelle Galles du Sud). Miss Marg. Clark, la première femme employée dans les ambulances aériennes, Miss Pat Graham qui vient d'être nommée dans une compagnie à la Nouvelle Guinée.

*

À la dernière conférence du Conseil national des femmes britanniques, à Eastbourne, les questions traitées concernaient l'enfance abandonnée, les dangers «comics», la déficience mentale, mais surtout l'allocation matrimoniale, c'est-à-dire la somme d'argent qui reviendrait à la ménagère sur le gain de son mari, et sur lequel le mari n'aurait pas droit de contrôle. Cette somme serait proportionnelle au salaire ou au revenu de l'époux. En contrepartie, la résolution, votée sur ce point, stipule que, si le mari devient dépendant de sa femme au point de vue financier — que ce soit à cause de son âge, de son invalidité ou de tout autre infortune, y compris la banqueroute, l'épouse qui a des ressources pécuniaires personnelles serait tenue, non seulement de l'entretenir, mais de lui servir aussi une petite allocation, sur l'emploi de laquelle elle n'aurait pas de contrôle non plus.

*

La Wizo de Palestine (association de femmes sionistes) a tenu à Tel Aviv, le 13 octobre 1952, sous la présidence de Mrs. Kegan, une assemblée de plusieurs milliers de déléguées qui ont célébré la création de leur centième groupe dans le pays.

*

L'Union internationale des associations non-gouvernementales, dont le siège est à Bruxelles, au Palais d'Egmont, publie un annuaire des organisations internationales, dont la prochaine édition paraîtra en 1954.

C'est un volume de 1224 pages (prix 7 \$) qui décrit les fonctionnements des Nations Unies et de ses agences spécialisées, le but et l'activité de 100 autres associations intergouvernementales, et de 830 organisations non-gouvernementales.

Cet ouvrage est pourvu d'un index analytique en anglais et en français ainsi que d'un index alphabétique. Il donne une foule de renseignements bibliographiques et autres, de sorte qu'il fait autorité en ces matières. C'est une somme de références de toute première valeur en même temps qu'une remarquable description de l'ensemble de la structure internationale. Et c'est un travail d'autant plus précieux qu'il est continu et se met constamment à jour.

*

Une jeune fille, Mlle Nicole Samain, s'est présentée, cette année, aux examens prévus pour l'admission à la profession d'agent de change et a réussi brillamment cette épreuve, passée au palais de la Bourse à Bruxelles.

GLANÉ DANS LA PRESSE

Messieurs, veuillez déposer vos femmes au vestiaire (Gazette de Lausanne, 17 déc. 1952)

Les femmes, chez nous, n'ont pas le droit de vote. On peut s'en réjouir ou déplorer. C'est une affaire de conviction. Il ne manque d'arguments ni pour, ni contre, et on peut au moins en discuter.

Mais s'il est un domaine où la discussion n'est pas permise, c'est, me semble-t-il, celui des convenances. Les pays civilisés admettent tous que la femme, quel que soit son statut politique, a droit à des égards particuliers. On peut renchérir sur le plus ou le moins, mais il est un minimum générallement reconnu.

A quoi en sommes-nous chez nous ? Nous voudrions pouvoir dire que notre savoir-vivre est à la cote du franc suisse, digne de notre niveau de vie, de notre sens de la démocratie, de nos institutions, de notre instruction publique. Bref, dans la panoplie des vertus qu'à tort ou à raison nous nous attribuons si volontiers, il serait un ornement de choix.

Je crains bien qu'il ne faille déchanter. Il y a quelques jours, j'avais le privilège, tout professionnel, d'assister à un dîner officiel. La table d'honneur était garnie de mâles qui, pour faire plus gai, étaient habillés de noir, avec pantalon rayé. Quant aux femmes de Messieurs, on les avait parquées — c'est le mot — au bas bout de la table. Je me demande pourquoi on ne les avait pas laissées au vestiaire. C'est été tellement plus commode !

Cela n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel. Je me rappelle un autre dîner plus somptueux encore : le vice-président de la Confédération

siégeait à la place d'honneur pendant que son épouse était reléguée, avec d'autres femmes officielles, sur une galerie latérale.

Je comprends très bien qu'on sépare momentanément ce que Dieu a uni. Mais est-il nécessaire d'y mettre de telles distances ? Quelques femmes à la table d'honneur ce serait si joli ! Vous conviendrez qu'une compagnie féminine agréable — admettons qu'elle l'est toujours — est pour beaucoup dans le plaisir d'un repas bien compris. Alors pourquoi mettre nos compagnes en quarantaine ?

Il va sans dire qu'on ne peut pas, dans des repas de ce genre, inviter les épouses de tous les participants. Personne n'a des prétentions pareilles ! Mais que les femmes qu'on invite aient au moins des places dignes de celles de leur époux. Je sais bien que les organisatrices n'y sont pas pour grand-chose. Ils sont eux-mêmes prisonniers des traditions dont il serait urgent de se débarrasser. Celle-ci frise le grotesque. Ne pourraient-on pas une bonne fois rompre avec elle ?

Ne prétendons pas que les bons usages se perdent ! Il en est plutôt que nous n'avons jamais acquis. Goethe disait : «Die Leute verlieren ! Il en est plutôt que nous n'avons acquis. Goethe disait : «Die Leute verlieren ! Est-il indispensable que nous justifions encore cette réputation ?

M.

La Suisse (9 décembre 1952)

De «La Suisse» de Genève, du 9 décembre 1952, sous la signature de son correspondant de Berne, M. E. Perron :

... la commission des finances elle-même, contre l'avis du seul M. Perrard, proposait une subvention nouvelle de fr. 20.000 en l'honneur d'une Alliance des sociétés fémi-

CANTON DE VAUD

RESTAURANTS - TEA - ROOM
LE CARILLON
Place Chauderon - LAUSANNE
Ses repas pour toutes les bourses

Art Rustique Suisse

Avenue du Théâtre 1

Dentelles et nappes de Gruyère - Tissages - Poteries - Bois sculptés - Blouses bergeoises - Paillages tessinoises - Cuivres - Grand choix de foulards (En exclusivité) Poulard - plan de Lausanne, Hélène CUÉROUD, vis-à-vis du Théâtre - LAUSANNE

nines QUI N'A MEME PAS ENCORE DE BUDGET, NI D'ORGANISATION ARRETEE ».

Esperons que M. Perron aura compris ce qu'est l'Alliance quand elle fêtera ses cent ans, dans 48 ans !

Encore la démocratie masculine

M. O. Reverdin, le correspondant de Berne du «Journal de Genève», a constaté à son tour à quel point la Suisse est masculinisée, c'est-à-dire à quel point on n'y pense, on n'y agit, on n'y gouverne que «masculin». Que cette masculinisation allât jusqu'à mettre les enfants au monde, nous l'ignorons. C'est un article du pasteur A. Savary, de Prilly, paru dans la «Gazette de Lausanne» du 4 décembre dernier, relatif aux exagérations de la sécurité sociale, qui nous l'apprend :

Il s'agit des enfants. «Donnez-leur vous-même à manger, l'Etat se chargera de leur entretien et de leur formation professionnelle ; c'est tout juste s'il laissera à l'homme la liberté de les mettre au monde».

Abstentionisme

On a osé reprocher aux Genevoises de ne pas s'être rendues aux urnes dans la proportion de 99 %, comme dans les républiques populaires. Mais personne n'a eu un mot de blâme pour les citoyens de la commune d'Unterbach (près de Rarogne, Valais), où lors de la double votation du 23 novembre 1952, sur le contrôle des prix et le ravitaillement du pays en céréales panifiables, aucun citoyen n'a voté. Et pourtant, ils n'avaient pas à faire la queue pendant une heure, comme les Genevoises l'ont fait avec une belle patience !

Emissions radiophoniques

Tous les vendredis (13 h. 45) :
La femme chez elle.

Samedi 10 janvier (14 h.) :

Arc-en-ciel, micromagazine de la femme. L'invitée de la quinzaine sera Mlle Danièle Bridel. Mlle Ewyane Sennwald parlera du Point de vue de la femme.

Mercredi 21 janvier (18 h. 30) :

Métiers féminins par Yvette Z'Grassen : Sténotypiste, sténographe.

Samedi 24 janvier (14 h.) :

Arc-en-ciel, micromagazine de la femme. L'invitée de la quinzaine sera l'Association des infirmiers et infirmières suisses, présentée par Mme Vernet-Bourcart, présidente.

Sous la rubrique « Fenêtre ouverte sur le monde », sera donné un aperçu de la vie au Cameroun.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 9 janvier

La Chaux-de-Fonds : 8 a, rue de la Loge, 20 h. 15 — Séance mensuelle de la section suffragiste.

Jeudi 15 janvier

Genève : Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h. — Thé mensuel ; 16 h. 45, Maurice Maeterlink, conférence de M. H. Chevenerd, lectures par Mme Chevenerd. Les bridges ont repris dès le 7 janvier à 15 h.

Mercredi 21 janvier

Genève : Union des femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30 — Club de rapprochement.

IMPR. NATIONALE - Rue A.-Vincent 10, Genève